



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Information Économique

Appui aux Entreprises

Mandature 2016-2021



I. Table des matières

II. L'approche des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'information économique	5
1. Les bénéficiaires de l'information économique	5
2. Les principes d'action en matière d'information économique	7
3. Cohérence avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.....	9
III. Actions et modalités de réalisation	9
1. Observation structurelle et capitalisation des données économiques.....	9
2. Observation de la conjoncture économique.....	11
3. La mise à disposition des informations économiques.....	12
4. Les prestations d'études	15
5. Veille presse et ressources documentaires	17
IV. Suivi du schéma et indicateurs	17



Le décret du 26 décembre 2016 prescrit l'écriture d'un Schéma de l' « Appui aux entreprises, comprenant notamment les formalités, la création, la transmission et la reprise d'entreprises, le développement international, l'innovation et l'intelligence économique, le développement durable et l'environnement, le développement collectif des entreprises et l'information économique ».

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes a initié un processus d'écriture du Schéma de l'Appui aux entreprises garantissant la couverture de ces sujets. L'élaboration s'est effectuée au travers de Commissions d'élus, réunies autour des principales composantes du Schéma, selon une double approche : sectorielle d'une part, et thématique d'autre part, étant entendu que certaines thématiques dépassent naturellement la cible sectorielle qui lui est plus couramment associée (par exemple Intelligence Economique ou Développement Durable et Industrie). La CCIR a naturellement mis en œuvre en parallèle les coordinations nécessaires à une rationalisation d'ensemble, et notamment à une recherche de transversalité.

L'écriture s'est ainsi effectuée au travers des travaux de Commissions régionales portant sur les périmètres suivants :

- Industrie / Services, Innovation et Intelligence Economique
- Commerce
- Tourisme
- Création Transmission Reprise Formalités
- Développement Durable et Environnement
- Développement International

La transversalité d'approche a été conçue à plusieurs niveaux, et ce jusqu'au niveau le plus opérationnel.

Elle se traduira tout d'abord par la mise en place d'ici fin 2017 d'une GRC commune régionale, VITAE, transversale aux métiers du réseau (y compris au-delà de l'Appui aux entreprises, et notamment la Formation). Cette GRC permettra un processus de traitement de la demande unifié, proactif et réceptif, comptable de l'activité des CCI auprès des différentes cibles et sur les différentes thématiques.

Elle se formalisera ensuite par la concrétisation d'une offre de services aux entreprises ouverte chaque fois que possible à toutes les cibles. Il a ainsi, exemple notable, été identifié que le programme collectif « TOP » qui a été élaboré à l'attention des TPE du Tourisme pourrait bénéfiquement s'étendre à la sphère du Commerce, des Services, et même de certaines entreprises industrielles de cette taille. En approche trans-thématique on notera par exemple, plus historiquement, les services déployés dans le cadre du consortium Enterprise Europe Network au titre de l'Innovation, l'Intelligence Economique et le Développement International.



Par ailleurs, des sujets transversaux ont été particulièrement approfondis dans chacun des périmètres du Schéma :

- Les enjeux du numérique pour les entreprises, thème majeur adapté à chaque cible et à chaque thème,
- Le développement collectif des entreprises, l'approche collective constituant à la fois une valeur et un levier d'optimisation de l'action du réseau,
- Les formalités (Création Transmission Reprise et International),
- Enfin, au titre de l'amélioration continue de l'efficacité du réseau, ont été abordées et seront développées les questions de numérisation des services du réseau CCI, de la mutualisation et du renforcement des compétences humaines consulaires.

Enfin, des liens étroits ont été construits :

- Avec l'information économique
- La représentation des entreprises (notamment Commerce et Développement Durable)
- L'Appui aux territoires
- La Formation

II. L'approche des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'information économique

Avec l'avènement de la société de l'information, les analyses et données économiques s'imposent comme des actifs déterminants pour le développement de l'activité des entreprises et pour les stratégies de développement économique des territoires.

Les Chambres de commerce et d'industrie, dirigées par des chefs d'entreprise élus par leurs pairs pour représenter l'intérêt économique général de leur territoire, maîtrisant une connaissance fine du tissu d'entreprises du fait de leurs missions et de leurs outils d'observations et dotées de capacités d'analyse de ces informations économiques, sont les acteurs naturels de la mobilisation de l'information économique.

Dans ce contexte, au niveau de leurs territoires d'intervention respectifs, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes se positionnent comme une ressource experte pour toutes les analyses et informations utiles au développement des entreprises et des territoires. Pour cela elles mènent des actions de production, de collecte, de capitalisation, de traitement, d'analyse et de mise à disposition d'informations.

Les dispositions ci-dessous explicitent qui sont les destinataires de ces prestations d'information économique, quels sont les principes d'action en matière d'information économique dans le cadre défini par le Schéma Régional d'Organisation des Missions et comment est assurée la cohérence avec le schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région.

1. Les bénéficiaires de l'information économique

Les initiatives des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'information économique visent en tout premier lieu à répondre aux besoins et attentes des entreprises ainsi qu'à celles des acteurs institutionnels du développement économique, de la formation et de l'aménagement du territoire.

La réponse aux besoins et attentes de ces bénéficiaires est définie par le Bureau de la CCI de région, dans le cadre de la définition et du suivi de ce schéma sectoriel. Elle est également assurée par les dispositions en matière d'études et d'observation économique des autres schémas sectoriels, notamment des schémas « appui aux entreprises », « création-transmission-reprise d'entreprises », « commerce », « tourisme », « développement international », « formation-enseignement-emploi » et « appui aux territoires ».

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes s'efforcent de répondre à ces besoins en matière d'information économique de façon proactive, sans attendre que les bénéficiaires en fassent forcément la demande.

Les informations économiques produites par les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont également une finalité interne déterminante, en appui à l'action générale du réseau.



Les entreprises

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes proposent aux entreprises et aux porteurs de projet de création/reprise d'entreprises des analyses et informations utiles à leur positionnement sur les marchés, notamment au niveau de la région et de ses territoires, et pour la conduite de leurs projets de localisation et de développement d'activité.

Cette mise à disposition se fait selon des modalités établies en fonction de l'ampleur des moyens nécessaires à la collecte, à la capitalisation, au traitement et à l'analyse des informations.

Les acteurs institutionnels du développement économique, de la formation et de l'aménagement du territoire

Des informations économiques sont mises à disposition des acteurs institutionnels pour les aider dans leurs décisions et le pilotage de leurs politiques et dispositifs dans les domaines du développement économique au sens large, de la formation et de l'aménagement du territoire.

Cette mise à disposition se fait selon des modalités établies en fonction de l'ampleur des moyens nécessaires à la collecte, à la capitalisation, au traitement et à l'analyse des informations. Elle s'inscrit chaque fois que possible dans une logique de partenariat entre l'institution bénéficiaire et la CCIT/L ou la CCIR - selon le niveau territorial d'intervention - tout en valorisant bien cette prestation.

Le schéma sectoriel « Appui aux territoires » explicite la dimension de partenariat avec les acteurs territoriaux.

Une fonction interne au réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes

L'action des CCI en matière d'information économique a aussi une finalité interne déterminante.

En montrant les caractéristiques du tissu économique et en exprimant les besoins des entreprises, elle vient en appui des décisions des élus, pour la conduite stratégique de l'action des CCI et pour leur communication.

Elle permet aussi de répondre aux besoins des services en termes d'accompagnement des entreprises et des territoires, en mettant en avant la valeur ajoutée et l'expertise qu'apportent les CCI en matière de connaissance économique.



2. Les principes d'action en matière d'information économique

Dans la définition et la mise en œuvre de leurs actions en matière d'information économique, en cohérence avec le Schéma Régional d'Organisation des Missions, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes suivent les principes suivants.

Les CCIT/L, porte d'accès naturelle à la connaissance économique

La porte d'accès naturelle aux analyses et informations économiques pour les entreprises ou les acteurs institutionnels d'une circonscription est la CCIT/L de ce territoire.

Il y a ainsi dans chaque CCIT/L du réseau au moins un collaborateur en mesure de prendre en charge une demande d'analyse ou d'information économique ou de l'orienter le cas échéant vers la ressource permettant d'y répondre au sein de sa CCIT/L, ailleurs dans le réseau ou à défaut auprès d'une autre source d'information.

Le principe est le même pour l'information en ligne : l'internaute d'une circonscription doit pouvoir accéder soit directement sur le site de sa CCIT/L, soit via celui-ci, aux informations mises en ligne par le réseau et permettant de répondre à ses besoins.

La CCI de région répond aux demandes d'information économique dépassant le cadre d'une seule CCIT/L du territoire régional, que le demandeur soit localisé dans la région ou à l'extérieur. Lorsqu'il s'agit d'une étude ou d'une analyse économique, elle le fait en liaison avec les CCI des territoires concernés.

Recours à la mutualisation et aux outils régionalisés

Si l'accès naturel à l'information se fait via les CCIT/L, le réseau met à profit toutes ses capacités de partage d'expériences et de mutualisation, dans le but notamment de réduire les coûts de mise à disposition des informations.

Dans le cadre des principes établis par le Schéma Régional d'Organisation des Missions, une mutualisation peut être définie pour faire bénéficier un demandeur d'informations à valeur ajoutée de compétences localisées à la CCIR ou dans un autre établissement du réseau lorsqu'elles ne sont pas présentes dans la CCI du demandeur.

Dans le même souci d'efficience et pour favoriser l'harmonisation des prestations, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont recours à des solutions régionalisées, voire nationales quand elles existent, pour les outils d'observation et de capitalisation des informations. Ces solutions régionalisées sont définies, chaque fois que cela est possible, à partir des solutions développées par les CCIT/L.

Priorité à la numérisation

Dans le but de contribuer aux économies budgétaires et pour assurer une plus grande disponibilité du service (en termes d'accessibilité à l'information), les informations économiques diffusées par les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes se font sous une forme numérique.

Le canal numérique de diffusion de l'information est mobilisé chaque fois que possible dans une démarche proactive de proposition de l'information économique.

Lorsque cela apporte une valeur ajoutée pour l'image du réseau ou si c'est une condition pour bien répondre à la demande du bénéficiaire de l'information, la diffusion d'informations économiques peut néanmoins se faire en complément, ou à la place, sous forme de publication papier.

Harmonisation des produits

Pour rechercher les économies d'échelle et améliorer la qualité de service, en facilitant l'identification et l'utilisation des informations, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes recherchent constamment l'harmonisation de leurs produits et prestations d'information économique, y compris au plan tarifaire.

Cette harmonisation est préparée et suivie dans le cadre du groupe de travail régional Information économique (GTR Information économique).

Offre d'informations de base et offre d'informations qualifiées

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes veillent à maintenir un accès gratuit à une information de base sur l'économie de leurs territoires. Elles travailleront au cours de ce mandat consulaire à la définition des contours de cette offre gratuite de base.

Au-delà de cette information de base, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes peuvent demander une contribution financière au bénéficiaire de l'information pour tenir compte des moyens mobilisés par le réseau pour constituer l'information qualifiée nécessaire à la réponse.

3. Cohérence avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Les capacités d'analyse et l'information économique détenues par les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes sont proposées à la Région, avec des modalités à définir dans le cadre des relations partenariales avec cette dernière, pour venir en appui de ses politiques et dispositifs en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Dans leurs démarches d'observation économique, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes prennent en compte les huit domaines d'excellence retenus par la Région pour asseoir sa politique d'attractivité et de compétitivité : l'Industrie du futur et la production industrielle, le bâtiment et les travaux publics, le numérique, la santé, l'agriculture-agroalimentaire-forêt, l'énergie, la mobilité-systèmes de transport intelligents, le sport-montagne-tourisme. Elles prennent en compte également la priorité donnée par la Région au développement international des entreprises et à l'économie de proximité.

Pour leur offre de produits d'information économique et de prestations d'études, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes prennent bien en compte le rôle donné par la Région aux intercommunalités pour la conduite de projets nécessaires au développement économique des territoires.

La CCI de région propose à la Région un partenariat pour promouvoir ses aides financières aux entreprises grâce au service Les-Aides.fr.

III. Actions et modalités de réalisation

Pour répondre aux demandes d'information économique qui leur sont adressées, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes structurent leur réseau sur les dimensions suivantes :

- La collecte/production des données nécessaires à leurs prestations d'informations,
- La capitalisation des données et informations pour pouvoir les rapprocher et pouvoir mener des analyses en historique,
- Le traitement et l'analyse de ces données et informations,
- La mise à disposition de ces données, informations et analyses selon les formats et supports les plus adaptés,
- La réalisation de prestations d'études.

Les projets et actions menés par les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes peuvent être segmentés selon les parties suivantes. Ce programme de projets et d'actions est amené à évoluer pour s'adapter aux besoins des entreprises et acteurs institutionnels du développement économique.

1. Observation structurelle et capitalisation des données économiques

Compte-tenu de leur mission de représentation des intérêts économiques généraux de leurs établissements ressortissants, la première ressource des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'informations est leur base de données économiques de leurs établissements ressortissants.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes se dotent ainsi d'un entrepôt de données présentant les caractéristiques suivantes :

- Données de bases sur chacun des établissements ressortissants issues du fichier consulaire,
- Rattachement à ces informations de base de toutes les données dites qualifiées utiles à l'observation économique,
- Des données de cadrage économique rattachées chaque fois que possible au niveau communal pour pouvoir réaliser des analyses économiques à tous les niveaux territoriaux pertinents,
- Capitalisation des données, au moins annuellement, pour pouvoir mener des analyses en historique,
- Intégration d'une fonctionnalité de représentation cartographique de ces données.

Jusqu'en 2017, cet entrepôt de données est assuré par Baseco dans la partie rhônalpine de la région et par Arvics dans la partie auvergnate. Avec la mise en place de la GRC régionale, un nouvel entrepôt de données sera mis en place, à partir du fichier consulaire commun.

Cet outil est administré par la CCI de région. Il est directement exploitable au niveau de chacune des CCIT/L, à partir de rapports d'extraction proposés par l'administrateur ou développés au niveau des CCIT/L. Dans chaque CCIT/L, un collaborateur (ou plusieurs) est formé par la CCI de région à l'extraction de données pour répondre aux besoins de sa CCI.

Cet entrepôt de données est la ressource clé du réseau pour assurer son avantage compétitif en matière d'observation économique, tirant parti de l'atout des CCI pour disposer d'une offre d'informations « quantitatives-qualitatives », grâce à leur représentation de l'ensemble des établissements du RCS et à leur connaissance de proximité du tissu économique.

Outre les données issues du fichier consulaire unique, cet entrepôt de données sera alimenté par :

- Une capitalisation de certaines données non confidentielles issues de la GRC présentant un intérêt pour l'observation économique, notamment les données saisies dans la GRC qui seront issues d'enquêtes.
- Une capitalisation d'informations complémentaires provenant de la veille presse ou de l'acquisition ou collecte de données externes.
- Les résultats d'enquêtes menées par le réseau auprès des établissements ressortissants, notamment sur les dimensions d'activité détaillée, d'outil de production, d'organisation commerciale, de surfaces de vente, de capacité d'hébergement, de positionnement marché, de structure du capital, d'export/import, de présence à l'étranger... Pour ces enquêtes, le principe est celui d'un contact par la CCIT/L du ressortissant. Dans un souci d'efficacité, à la fois pour l'entreprise répondante et pour le réseau, chaque fois que cela sera pertinent, les opérations d'enquête seront réalisées sous forme numérique.

Dans leur démarche de production d'informations, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes donnent la priorité aux données non disponibles par ailleurs, utiles au développement des entreprises et des territoires.

Cet entrepôt de données a vocation à être une ressource pour les initiatives pouvant être décidées en matière d'analyse de données économiques en masse.

En termes d'observation économique structurelle, selon les dispositions des autres schémas sectoriels, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes retiennent notamment les priorités suivantes :

- réalisation régulière d'enquêtes-ménages sur la consommation dans les commerces. Cet axe d'observation est défini dans le schéma sectoriel « Commerce »,
- identification des entreprises actives ou potentiellement actives à l'international, selon les orientations du schéma sectoriel « International »,
- thématique formation-compétences-emploi selon les orientations du schéma sectoriel « Formation »,
- caractérisation de l'offre touristique, selon les orientations du schéma sectoriel « Tourisme »,
- création-transmission-reprise d'entreprises selon les orientations du schéma sectoriel « Création-Transmission-Reprise »,
- identification actualisée des entreprises offeuses de solutions pour l'Industrie du futur selon les orientations du schéma sectoriel « Appui aux entreprises »...

2. Observation de la conjoncture économique

Pour assurer leur rôle de représentation des intérêts économiques généraux, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes se dotent d'un observatoire de la conjoncture permettant d'exprimer, à intervalle régulier, le climat des affaires rencontré par leurs entreprises ressortissantes. Pour ce faire, elles veillent à produire une information présentant une valeur ajoutée par rapport aux autres sources d'information conjoncturelle et à étudier l'opportunité de tout partenariat pour une réalisation commune des enquêtes de conjoncture.

Cet observatoire peut aussi être mobilisé pour exprimer le point de vue des entreprises sur les politiques économiques ou les dispositifs d'appui aux entreprises.

Cet observatoire est conçu de façon à pouvoir exprimer la situation et le point de vue des entreprises ressortissantes, de façon représentative au niveau régional. En fonction des moyens budgétaires disponibles et des capacités d'exploitation des données au niveau territorial, il peut également comporter les extensions permettant la présentation de résultats au niveau des circonscriptions des CCIT/L.

Lors de la définition des enquêtes, l'avis de membres élus des CCI est sollicité afin de s'assurer que les réponses peuvent être fournies sans difficultés et que les formulations correspondent bien aux problématiques des entreprises.

3. La mise à disposition des informations économiques

La mise à disposition des informations est conçue et organisée en fonction des objectifs suivants :

- Assurer le meilleur service aux utilisateurs des informations,
- Réduire les coûts de mise à disposition, en ayant recours chaque fois que cela est possible et pertinent à une diffusion numérisée régionalisée, tout en préservant la signature des CCIT/L.

Les fichiers d'entreprises

Pour répondre aux besoins des entreprises pour leur développement commercial ou la recherche de partenaires/fournisseurs, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes proposent des fichiers d'entreprises, moyennant contribution financière au service.

Pour répondre à ces besoins, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes définissent une gamme de prestations - avec grille tarifaire commune comprenant le cas échéant plusieurs options -, des fichiers de base aux fichiers de données qualifiées, reposant sur leurs outils Fichier consulaire commun/GRC et leurs dispositifs d'observation. Cette gamme de prestations est établie en se différenciant des autres sources d'information existantes.

Pour les demandes de fichiers dépassant le cadre régional, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes utilisent les données du service national « Annuaire des Entreprises de France - AEF » dont elles sont contributrices. Cependant, pour les demandes excédant les capacités de ce dernier, les CCI qui le souhaitent peuvent proposer une autre base de données offrant des catégories de données non disponibles dans AEF.

Concernant l'offre de fichiers spécifiques à la région, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes conduiront une étude d'opportunité et de faisabilité pour déterminer si une mutualisation régionale de la communication externe et de la distribution de cette offre est pertinente, en termes de gains de productivité et d'efficacité commerciale. Cette étude abordera les canaux de diffusion par Internet et par téléphone. Elle prendra en compte la question de la répartition du chiffre d'affaires, en fonction de la CCI vendeuse mais aussi en fonction de la circonscription de rattachement des données vendues. L'étude examinera le lien entre la fonction de commercialisation des fichiers et celle d'actualisation des données du fichier.

Quel que soit le mode de gestion retenu pour la vente des fichiers, cette dernière sera toujours une prestation offerte par chaque CCIT/L à ses ressortissants et autres demandeurs de fichiers, quel que soit le canal de diffusion.

Données économiques territoriales en ligne

Pour répondre aux demandes d'information des entreprises et des acteurs institutionnels sur la structure du tissu économique des territoires et les marchés potentiels, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes proposent un service d'accès en ligne permettant à la fois une visualisation des données, cartes, commentaires et leur téléchargement.



Ce service est régionalisé :

- Le cahier des charges des présentations est arrêté par le GTR Information Economique.
- Les données sont issues de l'entrepôt de données (voir p.10).
- La CCI de région administre et finance l'outil de diffusion en ligne.
- Si le service est régionalisé, il est en mesure de fournir des données au niveau de chacune des CCIT/L, sous leur signature.

Pour établir ce service, le GTR Information Economique évaluera les solutions proposées par Baseco Rhône-Alpes et Databox, créé et utilisé par les CCI d'Auvergne.

L'offre de données économiques territoriales en ligne comporte deux niveaux :

- Un niveau avec des informations de base en libre-accès.
- Un niveau avec des informations détaillées, sur abonnement. Les recettes de ces abonnements sont affectées aux CCIT/L/R qui ont conclu la négociation commerciale.

Si leur vocation n'est pas de diffuser des données brutes, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes prennent en compte les exigences en matière d'Open data dans leur dispositif de diffusion d'informations.

En complément de la diffusion de données économiques territoriales, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes s'organisent pour proposer une mise à disposition homogène d'informations sur les marchés nationaux, utiles aux besoins des entreprises ressortissantes.

Les aides aux entreprises

Le service national Les-Aides.fr, géré par la CCI d'Amiens-Picardie pour le compte de CCI France, permet d'informer les entreprises sur toutes les aides financières dont elles peuvent disposer quel qu'en soit l'offreur, en fonction de leur territoire d'implantation, ainsi que sur les aides techniques proposées par leur CCIT/L.

Ce service national repose sur une contribution des CCIR/T au niveau de chaque région.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent dans ce dispositif tant que ce dernier est national, porté par CCI France. Dans la phase de généralisation à l'ensemble des territoires de la région¹, la mise en œuvre du service est régionalisée. La CCI de région prend en charge :

- La contribution financière annuelle au service,
- La participation au comité de pilotage du service national,
- Les relations avec les organismes proposant des aides financières aux entreprises, de niveau régional ou couvrant plusieurs circonscriptions de CCI,
- Le travail de rédaction des fiches, de gestion des mises en ligne, de promotion du service.

Ce service régionalisé nécessite 1 ETP.

¹ Le service n'a pas pour l'instant été déployé dans les CCIT de l'ancienne Région Auvergne et pour la partie Rhône-Alpes, la présentation des dispositifs d'aides infrarégionaux est inégale.

Dans le cadre de leurs relations avec les acteurs de leur territoire, les CCIT/L ont la charge de contacter les organismes de leur circonscription qui proposent des aides financières aux entreprises, de collecter les informations permettant de rédiger les fiches de présentation et de leur faire valider les fiches.

Les CCIT/L qui se sont impliquées dans la production de fiches et la gestion des contenus pour leur territoire ces dernières années peuvent, si elles le souhaitent, poursuivre cette implication directe en bonne articulation avec le service régionalisé qui intervient sur les autres territoires.

Ce mode d'organisation pourra évoluer lorsque la généralisation du service à tous les territoires de la région sera assurée, si une organisation impliquant plus les CCIT/L est souhaitée pour l'administration au fil de l'eau du service.

L'accès au service « Les-Aides.fr » peut se faire à partir de tous les sites Internet des CCIT/L/R.

Les foires et salons

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne a développé une base de données en ligne, accessible depuis son site Internet, permettant de présenter et promouvoir les foires et salons sur le périmètre de la CCI métropolitaine.

Un accès est également réalisé depuis le site Internet régional afin de promouvoir, via cet outil, l'ensemble des manifestations régionales.

Chaque CCIT/L peut désigner un collaborateur chargé de réaliser la veille sur les manifestations de la circonscription et de saisir en ligne l'information pour diffusion via ce service en ligne. Ces contributeurs sont formés via des sessions collectives.

La CCI de région peut prendre en charge les territoires non couverts.

Pour la pérennité et l'évolution de ce service, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes tiendront compte de l'audit que mène actuellement la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Les autres publications

La CCI de région et les CCIT/L peuvent éditer d'autres publications destinées à répondre aux besoins d'information des entreprises et des acteurs institutionnels du développement économique.

Ces publications assurent la valorisation d'analyses économiques des données du réseau ou de démarches d'études.

Si les publications sont systématiquement disponibles en format numérique sur les sites Internet du réseau, elles peuvent également être éditées en format papier, quand cela se justifie par la politique de communication du réseau.



Les chiffres clés des CCI d’Auvergne-Rhône-Alpes sont une publication de référence destinée à positionner le réseau en tant qu’acteur clé du monde économique régional et de ses territoires. Cette publication annuelle comporte deux éditions régionales (français et anglais) et au moins une édition par département. Toutes les éditions sont harmonisées, en termes de formes et d’informations présentées. Il s’agit d’une publication mutualisée : la CCI de région réalise la collecte et la répartition des données entre les CCIT/L, la mise en page de toutes les éditions, la gestion des relations avec le cartographe et l’imprimeur, la réalisation de la totalité des éditions régionales. Les CCIT/L, au niveau de chaque département, réalisent la composition de leur édition départementale à partir des données fournies par la CCIR et la relecture/validation avant impression.

La sensibilisation et l’accompagnement des ressortissants dans la valorisation de l’information économique pour le pilotage de l’entreprise sont définis dans le volet « Intelligence économique » du schéma sectoriel « Appui aux entreprises ».

La mise à disposition d’informations sur les marchés utiles à l’internationalisation des entreprises est définie dans l’axe « Information » du schéma sectoriel « Développement international ».

4. Les prestations d’études

La mise à disposition d’informations économiques par les CCI d’Auvergne-Rhône-Alpes se fait également par la réalisation d’études pour aider dans leurs décisions, le montage de leurs projets, leur promotion/marketing ou encore l’évaluation de leurs actions :

- les porteurs de projets d’entreprise,
- les réseaux d’entreprise (pôles de compétitivité, clusters et autres grappes d’entreprises),
- les collectivités territoriales et leurs groupements dans le cadre de leur politique de développement économique, touristique, du tissu commercial, de formation et d’aménagement.

Le GTR Information économique propose à la gouvernance du réseau une offre de prestations d’études en tenant compte notamment des orientations du schéma sectoriel « Appui aux territoires ».

Chaque prestation d’études est définie par un cahier des charges :

- pour garantir une certaine harmonisation des prestations d’études - même si chaque étude a ses spécificités -, en termes de modalités de réalisation et de livrables, afin d’assurer une bonne visibilité et lisibilité de l’offre du réseau,
- pour gagner en productivité, en facilitant les échanges d’expérience et en automatisant le plus possible les processus.

Les prestations d'études ainsi définies constituent une offre minimale commune, promue et proposée par l'ensemble des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cette offre peut être complétée par des prestations spécifiques au niveau de chaque CCIT/L, ces dernières s'efforçant cependant de définir ces spécificités à partir du tronc commun, dans une logique de complémentarité/approfondissement.

Ces prestations d'études mobilisent les données économiques capitalisées, des représentations cartographiques, des capacités d'analyse économique et des expertises sectorielles et thématiques.

Compte tenu des moyens mobilisés, ces études sont réalisées moyennant contribution financière des bénéficiaires, les cahiers des charges des prestations donnant une estimation des coûts et de cette contribution financière. Dans le cadre d'un partenariat, si une contribution financière n'est pas demandée compte tenu d'autres contreparties accordées, une valorisation des moyens mobilisés est néanmoins affichée.

Ces prestations d'études peuvent s'intégrer à des prestations d'accompagnement plus globales auprès des porteurs de projets d'entreprise, de réseaux d'entreprises ou de collectivités territoriales. Dans ce cas, la prestation est néanmoins bien identifiée comme un élément de la chaîne de valeur, avec une quantification des moyens mobilisés.

Compte tenu des moyens et des compétences à mobiliser, si les prestations d'études sont proposées par toutes les composantes du réseau (CCIT/L/R), chacune de ces composantes ne dispose pas forcément en interne des collaborateurs à même de pouvoir réaliser la prestation, soit à un moment donné, soit structurellement. Aussi, un dispositif de mutualisation est mis en place permettant à une CCI de faire appel à une ou des compétences dépendant d'autres composantes du réseau.

Ce dispositif mutualisé fonctionne selon les principes suivants :

- Même si l'ensemble de la prestation d'études est réalisé par une autre composante du réseau, la CCIT/L/R qui répond aux besoins du bénéficiaire de l'étude doit mobiliser un de ses collaborateurs pour assurer le suivi de cette étude, en liaison avec le ou les collaborateurs des autres CCIT/L/R qui réalisent la prestation. Le demandeur de l'étude garde ainsi systématiquement le contact avec la CCI de son échelon territorial.
- Ce dispositif mutualisé fait appel à des compétences disponibles à la CCIR ou dans les CCIT/L, sur la base des profils de compétences identifiés. Ces compétences mutualisées peuvent être soit des expertises ponctuelles (apport en expertise dans le cadre des analyses), soit des capacités de réalisation de l'étude. Le dispositif est régulé par la CCI de région. Chaque mise à disposition de compétence se fait sur la base d'un descriptif précis des tâches effectuées, validé par les directions des CCI concernées.
- Cette mise à disposition de compétences se fait selon les principes définis par le Schéma Régional d'Organisation des Missions. La contribution financière du bénéficiaire de l'étude est versée, en tout ou partie, aux CCIT/L/R mettant à disposition les compétences nécessaires à la réalisation de l'étude, en fonction de la part prise par ces compétences dans la réalisation.
- Dans le cadre de ce dispositif, la CCI de région assure un service de réalisation cartographique pour les CCIT/L qui ne disposent pas d'outils cartographiques.

5. Veille presse et ressources documentaires

Dans une optique de veille des informations paraissant dans la presse, utiles au pilotage du réseau, la CCI de région réalise quotidiennement un panorama de presse destiné aux directions de chacune des CCIT/L/R du réseau. Cette veille permet simultanément de qualifier les bases de données et le fond documentaire.

Compte tenu du coût important en redevances « droits de copie » (calculé en fonction du nombre de destinataires), ce service régionalisé se limite à un ou deux destinataires par CCI.

Pour une diffusion élargie, une contribution financière au droit de copie peut être demandée par la CCIR aux CCIT/L.

Ce service régionalisé peut être amené à évoluer pour répondre à de nouveaux besoins ou s'adapter aux conditions économiques de réalisation.

Les CCIT/L peuvent réaliser des panoramas de presse complémentaires à ce dispositif régionalisé.

Pour réduire les tarifs d'acquisition ou d'abonnement à des ressources documentaires utilisées dans le cadre des prestations d'information du réseau, la CCI de région organise, en liaison avec le GTR Information économique, les opérations d'achats/abonnements mutualisés ou régionalisés qui répondent aux besoins des CCIT/L.

IV. Suivi du schéma et indicateurs

En l'absence d'une commission dédiée, le suivi de la mise en œuvre du schéma est directement assuré par le Bureau de la CCI de région, à partir des éléments proposés par la direction des études et de l'information économique de la CCI de région, en liaison avec les directeurs généraux.

Un groupe de travail régional (GTR) Information économique, composé d'un correspondant par CCIT/L et animé par la direction des études et de l'information économique de la CCI de région, est chargé du suivi technique de la mise en œuvre du schéma. Il peut constituer des sous-groupes de travail, ponctuels ou permanents, pour suivre les différents projets ou thématiques.

Le correspondant de chaque CCIT/L a la responsabilité d'assurer le lien avec l'ensemble des services de sa CCI concernés par les projets menés dans le cadre du schéma « Information économique », dans une logique de transversalité.

Dans un premier temps, les indicateurs de suivi du schéma seront ceux de la norme nationale 4.9. correspondant au programme « Information économique » :

- Nombre de fichiers vendus,
- Nombre d'études distinctes diffusées dans l'année N,
- Nombre de consultations/visites sur les sites Web d'information économique.

Le GTR Information économique pourra proposer à la gouvernance de la CCIR des indicateurs complémentaires, pour mieux appréhender le suivi et les résultats du schéma. Pour ce qui est de la réalisation d'études, il sera notamment opportun de pouvoir suivre à la fois les dimensions de publication et celle de diffusion auprès de commanditaires, toutes les études n'étant pas publiées.

